

MÉMOIRE D'ENTENTE SUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

OBJET

1. Le présent Mémoire d'entente, conclu, au nom du Canada, par le ministre de la Défense nationale, et, au nom des États-Unis d'Amérique, par le Secrétaire à la Défense, vise les objectifs suivants:

- a. fixer et consigner, dans un document de base, les éléments d'un programme axé sur la modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord qui, sous réserve de l'affectation des crédits nécessaires par le corps législatif des deux pays, doit être mis conjointement de l'avant par le Canada et les États-Unis;
- b. énoncer les obligations respectives (financières, notamment) du Canada et des États-Unis, en ce qui a trait à l'acquisition, à l'approvisionnement et à la construction de l'équipement, des services et installations visés au programme de modernisation du système de défense aérienne, d'une part, et quant à la dotation (en personnel), à l'exploitation et à l'entretien (soutien) de ces derniers, d'autre part;
- c. jeter les bases d'une collaboration future entre les deux pays, en ce qui a trait à la recherche et au développement, dans les domaines techniques (notamment les systèmes satellisés), conformément à l'Accord sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

2. Le programme de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord englobe les éléments suivants:

- a. le système d'alerte du Nord (NWS), qui regroupe 13 stations de radars longue portée (LRR) et 39 stations de radars courte portée (SRR) disséminées d'un bout à l'autre de la partie septentrionale de l'Alaska et du Canada et le long de la côte du Labrador, de même que le réseau de télécommunications nécessaire au raccordement de ces radars avec les centres régionaux de contrôle opérationnel (CRCO); et
- b. le potentiel de soutien et d'entretien pendant la durée de vie utile (régie du matériel) à mettre en place de concert avec a.; et
- c. la capacité de surveillance par radars transhorizon à réflexion troposphérique (OTH-B), assurée par des postes de radars situés aux États-Unis; et
- d. la couverture radar de l'Amérique du Nord assurée par les avions de détection lointaine et de contrôle (AWAC) de l'USAF; et